

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

ACADEMIE DE
GRENOBLE

LYCÉE DE L'ALBANAIS

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2016/2017

Numéro de séance :1

Date de convocation : 18
octobre 2016

Quorum : 17

Nombre des présents : 25

Nombre d'absents excusés 4 (Mme Roupioz,
Mme Péneau, M Carbonnel, M Denier)

SOMMAIRE	Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
DES QUESTIONS TRAITÉES	Avis				
	Vote				
	Extrait			désignation	N°
	Motion				
Approbation ordre du jour	1 vote				
Approbation procès-verbal	1 vote				
Constitution des différentes commissions	1 vote				
Règlement du Conseil d'Administration					
Bilan de Rentrée	1 vote				
Don MDL	2 votes				
Contrats et Conventions					
Actes de délégation à la Commission Permanente	1 vote				
Actes de délégation générale du Conseil d'Administration au Chef d'établissement	1 vote				
Coût maximum d'un séjour, abrogation	1 vote				

Séjours pédagogiques 2016-2017 4 votes

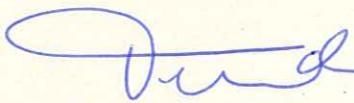
Présentation des projets PMILP 2016-2017

PPMS

Questions Diverses
Sortie Lyon 1 vote

Signatures

Le Président


Z. PERRAVIN



Le Secrétaire

Hervé Grandoni



PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du : 8 novembre 2016 .

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	Bernard PERRADIN	✓						
	Adjoint	Élisabeth TOURNIER	✓						
	Gestionnaire	Hugues FRANCOIS	✓						
	CPE	M. Luce PENEAU			✓				
Elus locaux	Collectivité de rattachement	Sylvia ROUPIOZ			✓				
	Collectivité de rattachement	F. Éric CARBONNEL			✓				
	Commune siège	Marie GIVEL	✓						
	Commune siège	Miguel MONTEIRO BRAZ	✓						
Personnalité qualifiée									
		Pierre DENIER			✓				
Total									
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Laurent JUAN	✓						
		Perrine MARTINEAU	✓						
		Blandine GUIGNOT	✓						
		Hélène GRUFFAZ	✓						
		Philippe HORION	✓						
		Martine REVAUX	✓						
		Bernard BOUVIER	✓						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	Murielle CHAPPEL	✓						
		Christine ROSIER	✓						
		Norbert ROSSI	✓						
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	Joyce-Line CURVAT	✓						
		Magali DURIEUX	✓						
		Fabrice DOS REIS	✓						
		Laure PEZET							

		CHABERTY	✓						
		Françoise KRAJECKI	✓						
	Elèves	Romane OUILLE							
		Marie JOURNET	✓						
		Matthis MONTEIRO	✓						
		Ana Miléna GAJIC	✓						
		Thomas STRIPPOLI			✓				
Total		25							

RUBRIQUE I. Fonctionnement de l'établissement

M Perradin, présente Mme Savio, CPE, elle assiste au CA en tant qu'invitée.

1. Approbation du PV du conseil d'administration du 5 juillet

Deux remarques de la part des enseignants :

- ✓ Dans l'onglet, sorties : préférer les points de suspension après Quai des arts afin de sous-entendre que le lycée propose une vaste palette de sorties scolaires.
- ✓ Citer la fonction plus que le nom des collègues sauf pour les personnels d'État.
- ✓ *Vote à l'unanimité*
(24 pour)

Arrivée de Mme Durieux

2. Approbation de l'ordre du jour du conseil d'administration du 8 novembre 2016

M Perradin présente l'ordre du jour avec les questions diverses des enseignants et des parents d'élèves

- ✓ *Vote à l'unanimité*
(25 pour)

3. Installation des différentes Commissions

Commission permanente

Membre de droit

M Perradin, Mme Tournier, M François

Représentant de la collectivité de rattachement

Membres élus (personnels enseignants)

Titulaires

- Philippe HORION
- Laurent JUAN
- Perrine MARTINEAU

Suppléants

- David BOIRON
- Valérie CAROFF
- Blandine GUIGNOT

Membres élus (personnels non enseignants)

Titulaires

- Norbert ROSSI

Suppléants

- Murielle CHAPPEL

Membres élus (parents élèves)

Titulaires

- Laure PEZET CHABERTY

- Françoise KRAJECKI

Suppléants

- Fabrice DOS REIS

- Bernard LOICHOT

Membres élus (représentants des élèves)

Titulaires

- Romane OUILLE

- Ana Miléna GAJIC

Suppléants

- Marie JOURNET

- Matthis MONTEIRO

Conseil de discipline

Membre de droit

M Perradin, Mme Tournier, M François, Mme Péneau

Représentant de la collectivité de rattachement

Membres élus (personnels enseignants)

Titulaires

- Michel VALLIER

- Philippe PUTHON

- Céline SAUNIER

- David BOIRON

Suppléants

- Martine REVAUX

- Laurent JUAN

- Valérie CAROFF

- Catherine DELATTRE

Membres élus (personnels non enseignants)

Titulaires

- Séverine MORAIS

Suppléants

- Christine ROSIER

Membres élus (parents élèves)

Titulaires

Suppléants

- Joyce-Line CURVAT
- Fabrice DOS REIS
- Sandrine CONESSON
- Denis BAUSSAND

Membres élus (représentants des élèves)

Titulaires

- Fabien NONVAL
- Nour CHIBOUB
- Mona EL FAQUIR

Suppléants

- Maxime LAMBERT
- Léa DEVAUX
- Thomas STRIPOLLI

Commission éducative

Membre de droit

M Perradin, Mme Tournier, Mme Péneau

Représentant de la collectivité de rattachement

Membres élus (personnels enseignants)

Titulaires

- Martine REVAUX
- Blandine GUIGNOT

Suppléants

- Perrine MARTINEAU
- Bernard BOUVIER

Membres élus (personnels non enseignants)

Titulaires

- Marie Christine BOURDIN REY

Suppléants

Membres élus (parents élèves)

Titulaires

- Joyce-Line CURVAT

Suppléants

- Sandrine CONESSON

Membres élus (représentants des élèves)

Titulaires

- Matthis MONTEIRO

Suppléants

- Ana Miléna GAJIC

Commission hygiène & sécurité

Membre de droit

M Perradin, Mme Tournier, Mme Bourdin Rey, M Grandoni

Représentant de la collectivité de rattachement

Membres élus (personnels enseignants)

Titulaires

- Marie Sylvie WATTELLIER
- Michel DEMONTOY

Suppléants

- Frédéric RUYER

Membres élus (personnels non enseignants)

Titulaires

- Norbert ROSSI

Suppléants

- Séverine MORAIS

Membres élus (parents élèves)

Titulaires

- Fabrice DOS REIS
- Denis BAUSSAND

Suppléants

- Bernard LOICHOT
- Magali DURIEUX

Membres élus (représentants des élèves)

Titulaires

- Cemile DEMIRTAS
- Féodor PAVLEEV

Suppléants

- Chaïma HAROUACH
- Loïc WOLF

Conseil de la vie lycéenne

Membre de droit

M Perradin, Mme Tournier, Mme Péneau

5 Membres désignés (personnels enseignants)

- Michel VALLIER
- Hélène GRUFFAZ

- Myriam AMET
- Valérie CAROFF

Représentants désignés (personnels non enseignants)

- néant

Membres désignés (parents élèves)

- Magali DURIEUX
- Luce POENCET

Membres élus (représentants des élèves)

Titulaires	Suppléants
- Matthis MONTEIRO	-
- Sam DURIEUX	-
- Mona EL FAQUIR	- Camille RAMEAUX
- Soukaina HAROUACH	-
- Romane OUILLE	- Chaïma HAROUACH
- Cemille DEMIRTAS	- Adam LALAOUI
- Féodor PAVLEEV	- Loïc WOLF
- Ana Miléna GAJIC	- Thomas STRIPPOLI
- Marie JOURNET	- Killian DUMAS BAUDRON
- Jeanne DURY	- Elsa MEYNIER

4. Règlement du conseil d'administration

- art 3 La convocation aux séances ordinaires doit être envoyée par courriel avec accusé réception faisant foi....
- Art 7 Les documents de travail relatifs à l'ordre du jour seront, dans la mesure du possible joints à la convocation ou mis sur le site du lycée à l'exception des documents liés au budget envoyés avec la convocation.
- Art 15 : mais le Chef d'établissement peut inviter un membre de la communauté éducative à assister à une séance, sans droit à intervention

A la demande des représentants élus des enseignants :

Art 7 = enlever « ou mis sur site du lycée »

Art 8 = ajouter phrase du type « permettre au CA d'ajouter un point à l'ordre du jour traitant d'une situation exceptionnelle survenue dans les 48 heures précédant le CA »

Art 15 = placer en début de l'article la mention du type « invitation d'un expert » et ajouter « mais le Chef d'établissement peut inviter un membre de la communauté éducative à assister à une séance, sans droit à intervention »

Vote à l'unanimité

5. Bilan de rentrée

M. le Proviseur :

- présente la structure pédagogique en quelques éléments chiffrés (40 divisions, 1180 d'élèves et apprentis, 139 personnels d'éducation, d'enseignement et administratif)
- mentionne une hausse constante des effectifs, notamment en 1ère pour cette rentrée
- remercie Mme Tournier pour la préparation des EDT et la qualité de ce lourd travail estival
- évoque un bilan globalement positif, remercie les enseignants pour leur investissement, la bonne intégration des nouveaux personnels, des stagiaires, la validation des changements de classes....et pour la qualité de cette rentrée scolaire
- met en évidence le déficit des personnels d'entretien mis à disposition par la Région ; c'est un problème récurrent qui pèse sur le bon fonctionnement de l'établissement. Une situation préoccupante et exacerbée car certains jours deux agents d'entretien présents et des missions élargies à l'accueil avec notamment le Plan Vigipirate

6. Don MDL

M le Proviseur remercie la MDL pour ce don de 3000 €, destiné à financer les parts élèves et accompagnateurs pour les sorties pédagogiques à la journée.

✓ *Vote à l'unanimité*
(25 pour)

7 Contrats & conventions

M le gestionnaire présente les différents éléments.

Domaine de la Gestion :

- Convention de groupement comptable (4 établissements rattachés)
- Maintenance informatique administration : CARMI ;
- Alarme anti-intrusion : STANLEY ;
- Comité CFAI - BTS CRSA
- Convention Fondation Marchetta, abritée par la Fondation des Arts et métiers (octroi de bourses ciblées pour les élèves de terminale STI2D)

- *Vote à l'unanimité*
(25 pour)

Domaine Pédagogique

M. le proviseur présente les conventions

- Conventions IUT 01/12/16 et 26/01/2017.
- Convention Université de Savoie
- Convention club FCSR pour section scolaire et sportive rugby
- Convention club FC Chéran pour section scolaire et sportive football féminin
- Convention Unis Cité - action anti gaspillage self (2 jeunes faisant leur service civique de novembre à février portent le projet)
- Convention Monde pluriel pour le projet « le climat c'est chez moi »
- Convention UMR -CNRS Laboratoire Psychologie Neurocognition- projet PERSCOL- compréhension des phénomènes du décrochage scolaire

- ✓ *Vote à l'unanimité*
(25 pour)

7- Acte de délégation à la Commission permanente

Le C.A. donne délégation à la commission permanente dans les domaines suivants :

- adhésion à tout groupement et passation des contrats et conventions ;
- programmation et modalités de financements des sorties et voyages scolaires ;
- Acceptation des dons et legs.

Cette autorisation est valable jusqu'à la publication d'une nouvelle délégation accordée par les membres du C.A. à l'issue de son prochain renouvellement.

8- Acte de délégation du CA au Chef d'Etablissement

Sur le rapport du chef d'établissement, le CA donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Marchés dont l'incidence financière est annuelle :

- Marchés publics < 90 000 € HT (fournitures et services)
- Marchés publics < 500 000 € HT (travaux).

Cette autorisation est valable jusqu'à la publication d'une nouvelle délégation accordée par les membres du C.A. à l'issue de son prochain renouvellement.

✓ *Vote à l'unanimité*
(25 pour)

9- Informations sur la délégation de signature à la proviseure adjointe

Pour information, M le Proviseur présente l'Acte de délégation à Mme la Proviseure adjointe à compter du 1^{er} septembre 2016.

- ✓ Organisation du service des personnels, mise en place des modifications ponctuelles des emplois du temps et répartition des services d'enseignements et d'éducation.
- ✓ Décisions relatives à l'inscription des élèves, à leur répartition dans les classes et les options choisies
- ✓ Présidence des conseils de classes réparties en début d'année scolaire
- ✓ Décision relative à la discipline des élèves (avertissement, blâme) et uniquement portant sur une exclusion temporaire inférieure à 8 jours.
- ✓ Pilotage du CESC et du groupe de travail du Parcours Avenir

- ✓ Organisation des examens, de certifications, de concours, d'action et de rencontres au sein du lycée

Cette délégation surprend le personnel enseignant.

M le proviseur explique que c'est une démarche nécessaire qui permet de déléguer officiellement sa signature pour des actes importants et qui ne pourraient pas être contestés par des parents ou des personnels.

Le personnel enseignant demande pour quelles raisons M Grandoni n'en a pas.

Le proviseur indique qu'elle n'a pas encore été rédigée.

10. Coût maximum d'un séjour, abrogation

Pour rappel, un séjour est une sortie pédagogique comportant une (des) nuitée(s).

Ce coût maxi est celui supporté par les familles.

La décision, lors d'un précédent Conseil d'Administration, était un plafond à 350€/participant pour les séjours.

M Le proviseur propose l'annulation de cette décision trop restrictive, pouvant bloquer certaines actions qui seraient pourtant très pertinentes au niveau pédagogique. Dans ce cas, quel que soit le coût, c'est le CA qui se prononcera pour accorder ou non le séjour.

Le représentant élu des personnels enseignants souligne que :

- ce sujet est évoqué régulièrement
- sans plafond, cela ne correspond pas à l'éthique de l'établissement, et le montant doit rester abordable pour toutes les familles.

Les parents trouvent que ce montant sécurise leur participation, mais qu'il peut effectivement être restrictif.

M. le proviseur souligne que l'objectif des séjours est bien d'offrir des apports complémentaires donnant du sens aux apprentissages disciplinaires, de donner un sens à une ouverture culturelle et que ceux-ci doivent s'adresser aux élèves issus de toutes les catégories socio professionnelles. C'est une éthique collective, à laquelle il est attaché. Il rappelle d'ailleurs l'existence du fonds social pour accompagner les familles.

Il est précisé que le chef d'établissement ne peut pas autoriser un séjour et engager sa responsabilité sans accord du CA.

↳ Vote pour abrogation du plafond:

- Pour : 14
- Abstention : 3
- Contre : 8

Abrogation du plafond adoptée.

11. Séjours pédagogiques 2016/2017

M le proviseur présente le tableau récapitulatif. (le budget de chaque séjour pédagogique est présenté par M François)

Puis il est procédé à l'analyse de chacun des 4 séjours.

Séjour Astronomie - Observatoire de St Michel (du 31 janvier au 3 février 17)

31 élèves de 2de 6 et 4 accompagnateurs pour un coût de 245€ par participant

↳ Vote

- Pour : 25
- Abstention : 0
- Contre : 0

Séjour sportif Lausanne (du 3 au 5 avril 2017)

20 élèves de la section sportive rugby et 2 accompagnateurs pour un coût de 100€ par participant

↳ Vote

- Pour : 25
- Abstention : 0
- Contre : 0

Séjour linguistique - Vienne -Autriche- (du 9 au 14 avril 2017)

49 élèves germanistes de 1^{ère} et 4 accompagnateurs pour un coût de 410€ par participant

↳ Vote

- Pour : 19
- Abstention : 6
- Contre : 0

Séjour E3D - Bauges (du 31 mai au 2 juin 2017)

15 élèves et 3 accompagnateurs pour un coût de 100€ par participant

↳ Vote

- Pour : 25
- Abstention : 0
- Contre : 0

12 Présentation des projets PMILP (Petite Maintenance Immobilière des Lycées Publics) 16-17

Pour information.

M le gestionnaire explique que l'établissement fait une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les travaux suivants :

- Motorisation de 2 portes de garage ;

- Pose de faux-plafonds (ailes nord et sud niv.2) : acoustique et économies d'énergie CEE ;
- Pose de stores occultant (aile nord niveaux 1 et 2) : sécurité des biens et des personnes, économies d'énergie, confort visuel et demande forte des enseignants ;
- Pose d'une porte au bureau de l'infirmier ;
- Remplacement des spots du CDI (économies d'énergie CEE et confort visuel) et de l'atrium ;
- Complément et mise à jour du système de chauffage et GTC (complément) ;
- Eclairage des circulations du lycée (5) par Leds : économies d'énergie CEE

Le représentant élu des personnels non enseignant justifie les interventions concernant les améliorations acoustiques, thermiques et la mise à niveau de la GTC. Les objectifs visés sont aussi les économies d'énergie, le confort, et surtout le remplacement de matériels obsolètes avec un SAV terminé après 20 ans (pour la GTC).

13- PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)

Pour information.

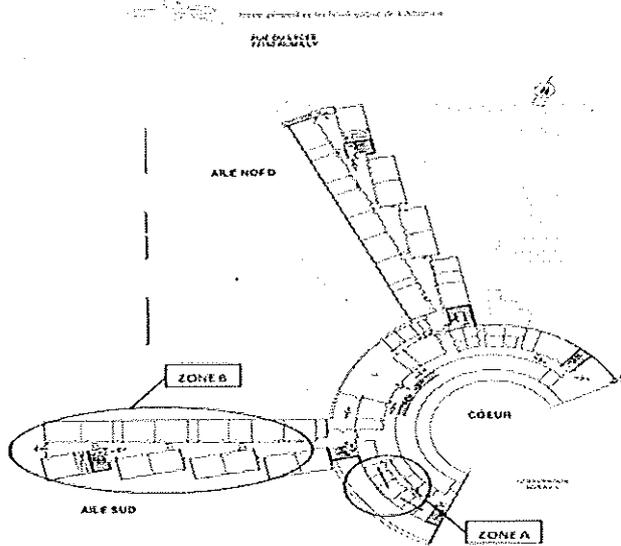
M le proviseur précise que :

- chaque Etablissement Public d'Enseignement doit avoir rédigé son PPMS (obligation légale)
- 4 risques majeurs sont identifiés pour notre établissement (Séisme niveau moyen zone n° 4, mouvement-Glisement de terrain, Transport de matières dangereuses, Inondation) auquel s'ajoute le risque attentat-intrusion.
- il sera nécessaire d'apprendre (élèves, personnels) à gérer 3 types d'alerte (incendie, risque majeur, risque attentat-intrusion).

Le proviseur explique la philosophie de l'organisation choisie pour la mise en œuvre du PPMS risques majeurs :

- Equipement d'une sonnerie PPMS par la Région durant l'été 2016
- Zonage du lycée : 7 zones - une cellule de crise (proviseur-proviseur adjoint-gestionnaire)
- Identification de 2 responsables par zone : Les consignes données par le responsable de zone s'appliquent à tous
- Achat d'équipement : brassard, classeur et mallettes spécifiques pour chaque zone
- La diffusion d'une information auprès des familles sur les conduites à tenir en cas d'alerte.

PLAN PPMS



M le proviseur rappelle la nécessité d'apporter une information régulière à tous les niveaux de la scolarité sur :

- la nature des risques encourus et prioritairement sur ceux auxquels l'établissement est exposé ;
- les mesures de prévention et de protection mises en œuvre dans l'établissement ;
- les conduites qu'ils auront à tenir pour se préserver le plus efficacement possible

Et auprès des parents, d'ailleurs un courrier a été remis aux parents via le carnet de liaison sur la conduite à tenir en cas d'alerte.

M Perradin indique qu'un exercice « attentat-intrusion » a été effectué le 14 octobre dernier et que d'autres auront lieu régulièrement.

RUBRIQUE II. QUESTIONS DIVERSES

Questions Diverses

1. Présentation du calendrier (prévisionnel) des sorties pédagogiques (à la journée)

M le Proviseur précise que ces sorties gratuites sont en lien avec les apprentissages et évoque le rôle important de la MDL participant à hauteur de 3 000 euros environ.

L'ensemble de ces activités et sorties pédagogiques représente un coût estimé à 5 441 €

Ces sorties ont été autorisées précédemment par le Chef d'établissement.

2. Sortie facultative à Lyon - Arts Plastiques

Sortie organisée pour les élèves de l'option Arts plastiques pour deux visites à Lyon, le 11 janvier 2017 : l'exposition Matisse au musée des Beaux-Arts de Lyon et du Musée d'Art contemporain (MAC)

Organisateur : M. Mussatto, le professeur d'Arts Plastiques

↳ Vote :

- Pour : 25
- Abstention : 0
- Contre : 0

3. La "problématique" des Agents techniques territoriaux Région (non remplacement, effectifs insuffisants,..)

Le représentant élu des enseignants intervient et soulève le problème récurrent de la faiblesse du nombre d'agents d'entretien et d'hygiène (AEH) accordée pour l'année scolaire 2016-2017 : 7

Une situation difficile et aggravée par le fait que :

- Les temps partiels ne sont pas compensés
- Lorsque des agents partent en formation longue ou en arrêt maladie, ils ne sont pas remplacés
- Des agents sont absents pour cause de congés maladie professionnelle non remplacés

En fonction des emplois du temps de chaque AEH, l'établissement s'est retrouvé plusieurs lundis entre autres avec seulement 2 agents le matin pour 1 200 élèves.

Le représentant élu des enseignants s'étonne des modalités de remplacement. Pour proposer des remplaçants, la région calcule à un instant T de l'année N-1 un taux

d'absentéisme, qui lui permet ensuite de calculer un droit à enveloppe. La région avait accordé cet été au lycée 2 enveloppes. Sauf qu'une des contractuelles prévue s'est retrouvée en arrêt maladie au cours du mois d'août et donc au 1er septembre. La région n'a alors pas voulu lui faire de contrat. Donc aucun remplacement d'effectué depuis le 1er septembre jusqu'au 3 novembre.

Le représentant élu des enseignants souligne qu'il y a eu des améliorations début novembre mais elles semblent provisoires.

- les personnels restants sont mis en difficulté face à l'accueil quotidien de 1400 personnes (élèves + personnels)
- l'établissement a 20 ans, avec des effectifs d'élèves en hausse continue et l'effectif des Agents Territoriaux reste déficitaire
- impression de ne pas être entendu de la part des responsables de la région et regrette l'absence des élus régionaux.

M. le proviseur intervient et explique :

- que les services de la région sont alertés depuis de nombreuses années de la situation mais pas d'évolution
- les établissements de taille comparable ont un effectif plus important d'agents territoriaux

M le proviseur explique que les deux représentants du Conseil Régional sont excusés car ils sont aussi convoqués à la Région pour la préparation du Budget 2017.

Mais il a rencontré dès le mois de septembre Mme Roupioz et M Carbonel qui sont intervenus. Les services DRH restent sur leur position concernant les modes de calcul. Toutefois il y a eu nomination de 2 titulaires remplaçants (TR) à compter du 03 novembre jusqu'au 16 décembre 2016 : 1 TR sur l'absence d'un agent, et 1 sur l'enveloppe 1 accordée par la région. Avec 7 agents nommés pour l'entretien, le lycée est notoirement sous doté. Il souligne l'engagement des agents présents qui quotidiennement font le maximum mais ils s'épuisent. Il est inquiet car avec 1400 personnes au quotidien cela exige un entretien continu notamment des toilettes et parfois il n'y a que 2 agents présents.

Le représentant des parents d'élèves suggère :

- d'alerter la Région par un compte-rendu du CHS.

Le représentant des personnels non enseignants suggère:

- d'utiliser, de la part des enseignants, le styler des tableaux muraux des classes en remplacement des feutres pour décharger de cette activité les personnels d'entretien.

Le représentant de la collectivité locale souligne :

- le problème de disponibilité des élus pour assister aux CA. Ils ont de nombreuses

réunions ; leurs absences ne sont pas volontaires

- le problème des coûts et des temps de déplacement de ces élus pour se rendre à toutes les réunions.

M le gestionnaire compare les effectifs d'Agents Territoriaux Région affectés sur des lycées du bassin annécien:

Lycée de l'Albanais (Rumilly)= 11 (7 entretien + 3 maintenance + 1 accueil)

Lycée Professionnel Porte des Alpes = 22

Lycée Charles Baudelaire = 29

Lycée Professionnel Germain Sommeiller = 27

Lycée Fauré (Annecy)= 35

Lycée Lachenal (Annecy) = 41.

4. PAI (Protocole Accompagnement Personnalisé)

La question posée par le représentant des parents d'élèves :

Pourquoi les PAI n'étaient pas mis en place avant le 19/10/2016 ?

M. le proviseur apporte des réponses :

Il doit s'agir d'une erreur d'appellation car les PAI , Protocoles d'Accueil Individualisé, ont tous été mis en place avant fin septembre par l'infirmière. Il indique qu'il s'agit sans doute des PAP ou PPRE qui eux sont en cours de mise en place pour les élèves de 2de ou les nouveaux entrants du lycée. Pour les élèves ayant déjà un PAP ou un PPRE, les informations ont été diffusées à tous les professeurs principaux à la rentrée; et ces derniers connaissent les procédures associées. M le proviseur indique qu'il estime en plus qu'au lycée, les élèves de 1^{ère} et terminale sont en capacité d'expliquer aux professeurs leurs difficultés et le besoin d'aménagement. Il rappelle que la prise en charge des élèves porteurs de troubles des apprentissages est réelle au lycée de l'Albanais.

Les représentants des personnels confirment que les noms des élèves concernés sont transmis dès la rentrée à chaque équipe pédagogique.

5. Communication aux parents via l' ENT

Les représentants des parents signalent que des codes d'accès ne fonctionnent pas.

Mme La proviseure-adjointe informe que :

- au vu des nombreuses applications informatiques, il peut y avoir des confusions entre les codes spécifiques à chacune de ces applications ;

Par ailleurs, les codes étant transmis par email aux représentants légaux de chaque

élève, des problèmes d'accès se produisent lorsque :

- il y a erreur dans l'adresse email communiquée à l'établissement ;
- aucune adresse email n'a été communiquée à l'établissement !

Et précise qu'en cas de difficulté de connexion, ne pas hésiter à appeler le secrétariat

6.- Cartes prioritaires au self

Cette demande de la part des représentants des parents d'élèves concerne les temps d'accès au restaurant scolaire pour les élèves disposant d'un temps réduit pour déjeuner.

M le proviseur explique que cette carte prioritaire a été établie pour quelques élèves en situations particulières. Il a eu connaissance de certaines situations et est intervenu pour permettre à ces élèves de passer au plus vite.

Il est conscient que le temps de pause des élèves est trop court notamment pour les classes de Terminale S/SI qui ont à peine 20 minutes. C'est en ce sens qu'il va limiter l'accès aux options. Le cadre horaire est contraint par les transports scolaires.

7 - Coursive d'attente au restaurant scolaire

Il s'agit de la fermeture de la coursive pour la file d'attente extérieure permettant d'accéder au restaurant.

M. le proviseur explique :

- que la 1ère tranche de travaux (réalisation et fermeture partielle achevée) est presque achevée
- que la 2^{ème} tranche de travaux (fermeture totale de la coursive) est programmée pour le printemps 2017 au plus tard.

8 - Prix pratiqués par la société Elios à la cafétéria

La question soulevée est :

Est-il possible de discuter des prix pratiqués par la société Elios à la cafétéria ?

M. le Proviseur précise :

- les tarifs, présentés au CA précédent, ne seront pas modifiés en cours d'année
- les tarifs sont décidés et fixés par la Région dans le cadre de la délégation de service public.

9- Mesures de sécurité mises en place dans la journée pour les entrées au lycée

M. le Proviseur précise :

- présence d' Assistants d' Education (AED) et généralement d' un membre de l' équipe de direction au portillon d' entrée (côté mail piétonnier) dès l' ouverture du lycée le matin (7h20) et aux récréations

- cette présence s' accompagne d' un contrôle des carnets de correspondance avec photo d' identité

- le portillon côté parking gymnase est définitivement fermé

- démarche engagée auprès de la Région pour acquisition et installation de dispositifs de vidéo surveillance (subvention 12000 €, devis en cours pour entrer dans le budget)

En janvier le portillon sera ouvert uniquement 10 minutes par heure, aux intercours et à la pause méridienne, en présence d' un AED. Les entrées et sorties seront plus réduites et davantage contrôlées.

- projet d' installation d' un visiophone avec identification vidéo, ouverture du portail actionnée depuis l' accueil, pour autoriser l' accès par le portillon côté mail piétonnier et coté livraison.

L' ordre du jour ayant été traité, la séance se termine à 21h00.

Prochain CA : mardi 29/11/2016